

JUIN 2021
N°108

le Chasseur de l'Aube

Revue de la Fédération des Chasseurs de l'Aube

DOSSIER

SUIVI SANITAIRE
DANS L'AUBE

PAGES CENTRALES

INTERVIEW
CLAUDE MERCUZOT
PAGES 4&5

VAINCRE LA
MUCOVISCIDOSE
PAGE 16

LES HIRONDELLES FONT-ELLES
LE PRINTEMPS ?
PAGE 17

WWW.FDC10.ORG



SUIVEZ-NOUS SUR
LES RÉSEAUX SOCIAUX



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.
Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Épargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances
Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances
Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement,
S.A. au capital de 15 000 000 €. - R.C.S. Paris B 344 842 596.
Siège social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr

Photo: © Timothée Haigne - Documentaire naturaliste, Les Galeries Lafayette



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens

Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



MARCHANT JEAN-PIERRE

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS

Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

BIWI

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

IDENTIFICATION DU GIBIER



BIWI SA

• Route de la Transjurane 22

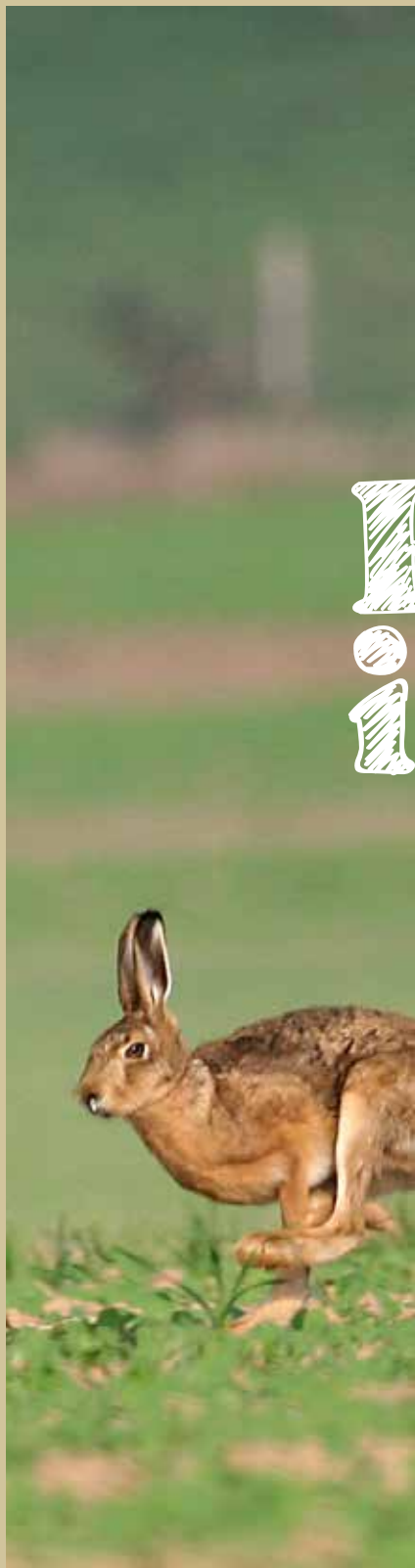
• CH-2855 Glovelier

• Tél.: +41 (0) 32 427 02 00

• Fax: +41 (0) 32 427 02 01

• info@biwi.ch

• www.biwi.ch



Ed i10

Chers Amis, Dans l'Aube, la chasse reste l'une des activités les plus pratiquées, rassemblant plus de 10 000 pratiquants. Défendre sans condition les chasseurs à vivre leur passion reste un exercice de plus en plus difficile, mais légitime !

Alors si la chasse s'inscrit avant tout comme un art de vivre, nous avons su avec le temps nous adapter aux évolutions de la société en répondant aux impératifs environnementaux et sociétaux. Le temps du chasseur cueilleur est révolu, aujourd'hui le chasseur gestionnaire est devenu l'acteur incontournable de la préservation de la nature.

Si les attaques sont de plus en plus agressives pour le monde cynégétique, elles le sont également pour de nombreuses activités rurales. Il nous faut donc maintenant avoir une approche commune en apportant des réponses à la hauteur de ces attaques. Avoir un positionnement fort qui amènera des propos clairs et sans équivoque. La cohérence de ces propos c'est avant tout « dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit ! »

Oui, il nous faut défendre une politique des territoires, alliant l'agriculture, la sylviculture, la pêche et les chasseurs. C'est un art de vivre... qui à terme aura le pouvoir de défendre tous ses usagers.

Dans cet esprit d'animation des espaces et de nos terroirs, je souhaite remercier ici les Présidents du Conseil Départemental et Régional et leurs équipes qui nous ont accompagné avec pragmatisme dans nos différents projets. Nous avons eu avec ces deux instances un vrai partenariat ! Les futures élections doivent collectivement nous interpeller car les enjeux sont forts, très forts... et je ne vous cacherais pas mon inquiétude pour la ruralité ! Les alliances vont de bon train entre fusion de liste avec les écolos et les RN qui prennent Brigitte Bardot pour égérie.

Alors que dire ?

Que le plaisir puisse s'appuyer sur l'illusion mais que le bonheur repose, lui, sur la réalité. Une réalité qui a fait ses preuves alors rattachons-nous à l'essentiel, aux « hommes de terrain » qui souhaitent s'engager sur des territoires façonnés, riches, regorgeant d'une culture rurale et accessible grâce aux acteurs locaux.

L'avenir de notre loisir et plus largement de notre ruralité se joue peut-être aux prochaines élections régionales alors ne nous trompons pas, il est grand temps de nous faire attendre. DÉFENDONS NOTRE PASSION ET NOTRE RURALITÉ.

Claude MERCUZOT

Président de la FDC10

Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube, FNC, D. Gestim.

Adresse :
FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle
10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org
Dépôt légal n° 26-351/0 - 2^e trim. 2021
Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.



Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



SCAN ME



INTERVIEW

RENCONTRE AVEC
LE PRÉSIDENT
CLAUDE MERCUZOT



UNE SAISON SAUVÉE GRÂCE À L'IMPLICATION DE TOUS

2020 restera dans les mémoires l'année de la pandémie et d'une lutte impactant toutes les activités. Claude Mercuzot dresse le bilan de cette année aux conditions de chasse compliquées.



qui, malgré des conditions dégradées et plutôt démotivantes, ont permis de prélever plus de 10 000 sangliers. Je remercie aussi le préfet de l'Aube qui a compris les enjeux et apporté des adaptations exceptionnelles mais nécessaires.

“ Ce qui nous a le plus manqué, c'est la convivialité ! ”

Les dégâts de gibier ont-ils pu être maîtrisés ?

En début de saison nous étions très inquiets, mais nous avons réussi à les maîtriser autour de 400 000 €. Sur d'autres départements ils ont explosé et atteint le million d'euros. Ce résultat n'est pas dû au hasard, il illustre une organisation bien huilée alliant une gestion sérieuse des prélèvements, un réseau de protection et une vigilance partenariale. Je remercie les bénévoles, les agriculteurs et les vignerons, qui à nos côtés ont entretenu les clôtures électriques, ainsi que les organisations agricoles qui participent à la prévention des dégâts.

Très prochainement se tiendront les élections départementales et régionales. Vous qui êtes au cœur de projets de territoire avez-vous un message particulier ?

Nous entretenons des relations constructives avec ces deux collectivités, car nous participons à leurs côtés au développement d'approches environnementales sur les territoires. Cela suppose, dans un sens, de toujours les informer de nos initiatives, notamment pour recueillir leur soutien parfois nécessaire, et de l'autre, d'être partenaire dans leurs projets territoriaux de développement durable.

Nous avons toujours appelé nos adhérents à voter et même à s'engager pour porter la voix de notre milieu dans ces instances.

Quel regard portez-vous sur cette année très déstabilisante ?

Tous les chasseurs vous le diront : ce qui nous a le plus manqué, c'est la convivialité ! Notre passion trouve une bonne partie de son sens dans le partage de moments fraternels et d'émotions. Le confinement à certaines périodes, l'interdiction des regroupements et les mesures de distanciation sociale ont lourdement déstabilisé les chasseurs.

Je remercie vivement les responsables de chasse et les chasseurs,

Avez-vous mis en place des actions spéciales ?

Dès le début de la saison nous avons accompagné les responsables de chasse et les chasseurs pour préserver leur santé avec des affiches d'information, reprises et remarquées au niveau national, un guide et des « kits covid » comprenant produits désinfectants, masques, etc.

Pour compenser les impacts pour les chasseurs et les éleveurs de petits gibiers nous avons obtenu en fin de saison la prolongation de la chasse aux faisans.



A propos des projets de territoires, y-a-t-il des nouveautés ?

Notre longue expérience de partenariats avec des acteurs locaux sur le terrain et nos compétences techniques en matière de préservation de la biodiversité sont reconnues : nous gérons dix zones Natura 2000.

Cependant le projet de réserve naturelle de la Bassée procède à une autre approche. Il vise à réglementer toutes les activités, dont l'agriculture, la sylviculture et bien sûr la chasse en particulier au gibier d'eau. Aux côtés des autres acteurs locaux nous défendons les usages des uns et des autres, car, même si elle mettra du temps, cette réserve naturelle se fera. Nous ne sommes pas opposés à son principe, mais tous ensemble nous défendons l'idée d'un réel projet de territoire respectueux des activités essentielles aux équilibres de notre société rurale et associant tous ses acteurs.

Pour revenir à votre mission de gestion de la faune sauvage, quelle est la situation du petit gibier ?

Si celle de la perdrix grise reste toujours fragile, en revanche pour cette saison les effectifs se maintiennent. C'est aussi le cas pour le faisane et globalement pour le lièvre. Je profite de cette occasion pour souligner qu'il est essentiel que toute personne victime de prédation par des ESOD, espèces susceptibles d'occasionner des dégâts, nous signalent les dommages.

Face à la répétition des aléas clima-

tiques, ces résultats ne pourraient être obtenus sans une forte mobilisation pour aménager, réguler les prélèvements, compter, adapter les prélèvements et favoriser la biodiversité. Par exemple en 2020, nous avons atteint un record de plantation de haies, avec 20 000 arbustes représentant 10 km, soit un budget de 40 000 €.

*Propos recueillis
par François NOEL*

“ Un record de 10 km de haies plantées en 2020 ”

D'une expertise d'aménageur à un rôle d'acteur économique

« La création de V Natura pour accompagner les collectivités et autres acteurs territoriaux en matière d'aménagements environnementaux, procède avec une vision moderne de notre organisation, de son ouverture plus large à d'autres partenaires et elle s'inscrit dans une quête de nouvelles ressources. Dans les années 90 nous avons déjà été pionniers avec Aube Environnement, une structure d'aide à l'insertion par le travail que je préside. Aujourd'hui une trentaine de salariés en contrat effectuent des travaux d'entretien pour le département et d'autres collectivités.

La création de notre structure de multi accueil sur la Ferme du Clos à Géraudot illustre aussi notre volonté d'être un acteur économique ancré sur son territoire. Cependant, actuellement nos artisans se débattent pour résoudre des difficultés d'approvisionnement en certains matériaux qui nous interrogent sur la capacité de gestion d'organismes éatiques, pourtant très zélés pour pondre des règles technocratiques. Nous espérons que ces problèmes seront vite résolus car des acteurs économiques sont impatients de nous rejoindre au printemps prochain sur notre site au cœur d'un écrin naturel aux attraits touristiques remarquables.

Construire ensemble des solutions

« Nous travaillons en bonne intelligence avec les représentants et les structures de la forêt privée ou de l'agriculture, mais paradoxalement nous rencontrons des difficultés avec l'Office National des Forêts. C'est déstabilisant de constater qu'un jour ce sont les poses des clôtures qui posent des problèmes, un autre jour c'est la gestion des prélèvements de grands gibiers, et que l'on nous accuse de tous les maux.

Nous devons aussi faire face à des associations « hors sol » procédurières qui agissent pour entraver notre action pourtant soutenue par des collectivités ou des acteurs locaux.

Dans ce contexte, marqué par le recours croissant à des procédures, une approche qui ne correspond pas à notre vision de la société, nous préférons rester fidèle à notre cap de toujours : celui de nous mettre autour d'une table pour trouver ensemble des solutions. »

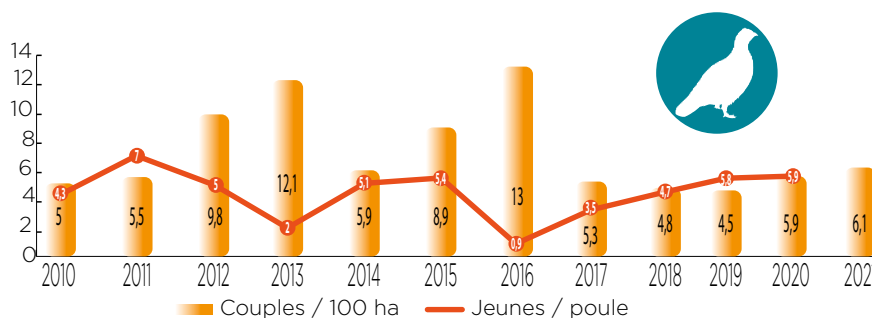
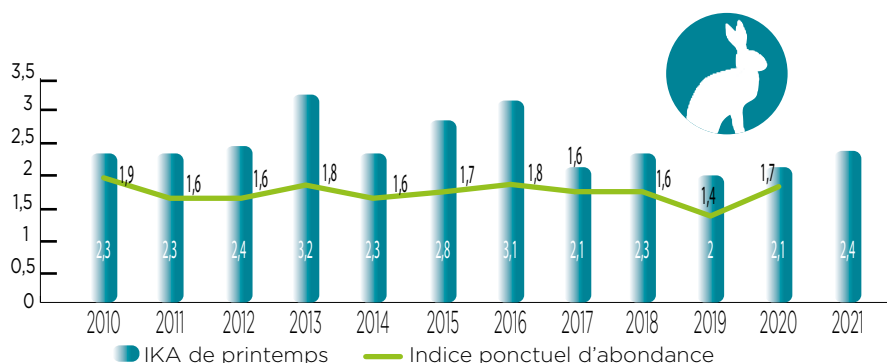


SITUATION DU PETIT GIBIER

Le lièvre d'Europe

(Lepus europaeus)

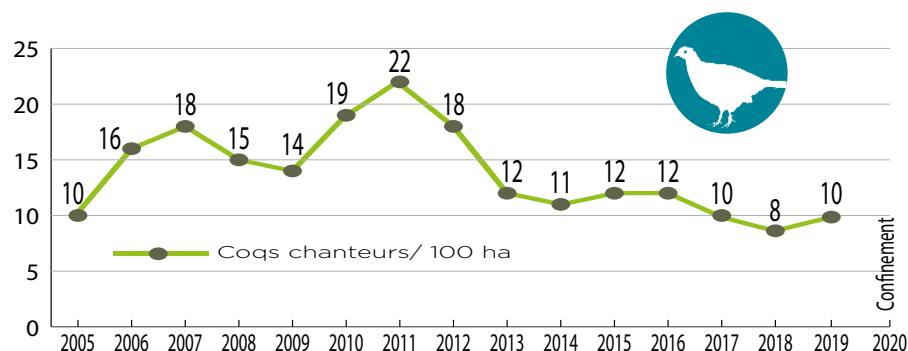
L'évolution de la population « lièvre » dans notre département fait l'objet d'un accompagnement particulièrement important par la Fédération des chasseurs de l'Aube. Pour estimer les populations sur le département, nous utilisons deux types d'indices de suivi (indice kilométrique d'abondance et indice ponctuel d'abondance). Malheureusement la saison 2020/2021, particulièrement perturbée par la COVID nous a empêché d'organiser les comptages IPA, le recours à l'autorisation administrative nous a seulement permis d'assurer un minimum de comptage IKA. Au vu des analyses des tableaux de chasse, nous pouvons constater que la reproduction de l'espèce sur l'année 2020 a été globalement bonne. Les comptages 2021 confirment l'augmentation de notre capital reproducteurs avec un indice kilométrique de 2.4 lièvres au KM.



La perdrix grise

(Perdix perdix)

Les bonnes conditions météorologiques de 2020 ont permis d'avoir une belle reproduction avec un indice de 5.9 jeunes par poule. Ainsi nos effectifs à la sortie de l'hiver semblent en légère augmentation ou stable. Les conditions sanitaires ont également lourdement perturbé l'organisation des comptages perdrix, malgré tout, nous notons une légère augmentation des comptages départementaux de 5.9 nous passons à 6.1 en 2021 (le service technique de la FDC 10 estime le niveau de population à 8 couples/100HA). Il nous faut maintenant attendre juin pour connaître le succès de la reproduction qui traduira ou pas une bonne ouverture aux petits gibiers.



Le faisan commun

(phasianus Colchicus)

La politique fédérale en faveur du faisan commun se poursuit par l'intermédiaire de la convention de gestion. L'investissement des chasseurs a permis de développer les populations de façon assez remarquable... Ces résultats font écho dans notre département car tous les ans nous avons de nouvelles communes qui souhaitent s'engager dans la gestion de cette espèce. En 2020 les comptages faisans n'ont pas pu se faire sur les territoires car nous étions tous en confinement. Il est donc difficile de donner une tendance fiable même si certains territoires nous confirment aujourd'hui des densités supérieures aux années précédentes.



L'AMÉNAGEMENT

DE NOS TERRITOIRES

LES BANDES ENHERBÉES

Situées en bordure de parcelles, elles peuvent être le résultat d'un couvert semé ou naturel. Elles apportent un lieu de quiétude pour bon nombre d'espèces. Par ailleurs, elles assurent un rôle non négligeable dans la lutte contre l'érosion des sols et la pollution des eaux.

PLANTATIONS SOUS LES PYLÔNES RTE

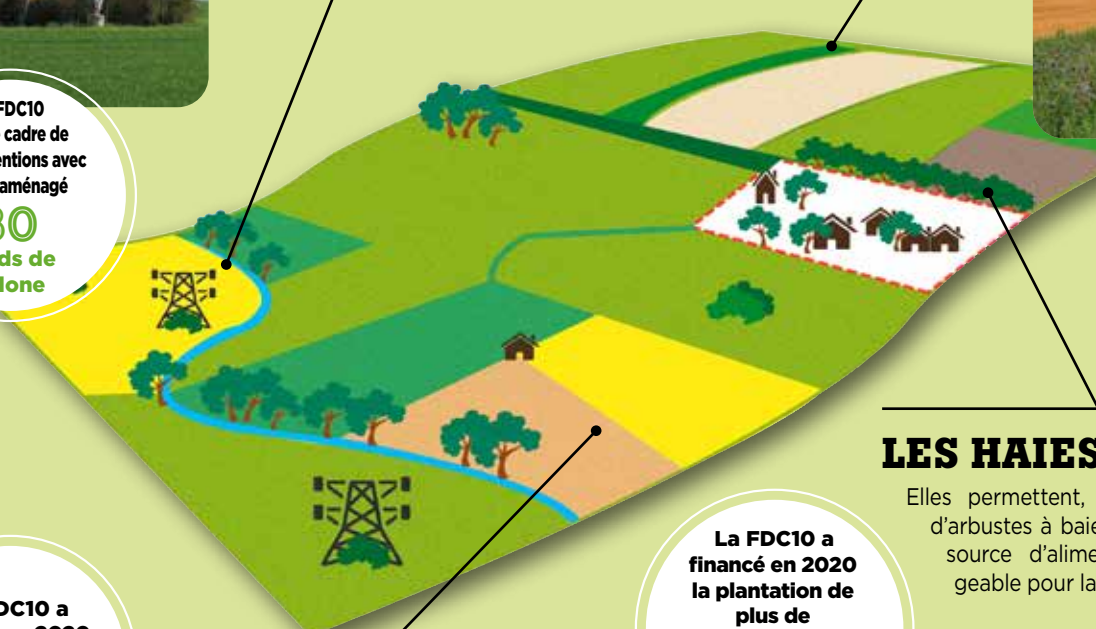
La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube (FDC 10) et Réseau de Transport d'Electricité (RTE) continuent leur partenariat en faveur de la biodiversité. Ils illustrent leur volonté de poursuivre les engagements dans une gestion durable et raisonnée des terrains sous les lignes à haute tension pour favoriser le développement de la faune et de la flore sauvage. Ces emprises électriques en plaine peuvent devenir des zones propices à la protection, à l'alimentation et à la circulation du gibier, notamment par la restauration de couverts et buissons faunistiques.



La FDC10 dans le cadre de ses conventions avec RTE, a aménagé **80** pieds de pylone



La FDC10 a financé en 2020, **16 HA** de bandes enherbées



La FDC10 a financé en 2020, **77 HA** de culture.

LES HAIES

Elles permettent, avec l'implantation d'arbustes à baies de constituer une source d'alimentation non négligeable pour la faune.

La FDC10 a financé en 2020 la plantation de plus de **20 000** arbustes soit **10 km**

CULTURES FAUNE SAUVAGE

Comme les bandes enherbées elles sont en contact direct avec la zone cultivée. Généralement semées, ces dernières sont fortement attractives pour de nombreux insectes qui constituent une part non négligeable du régime alimentaire de nombreuses espèces.





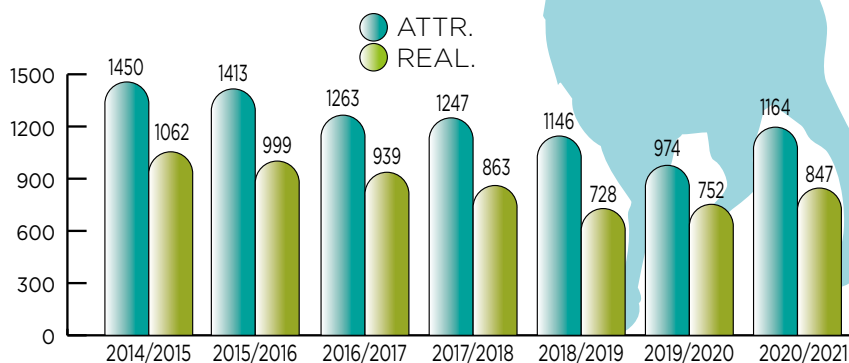
CONNAISSANCE DES **PRÉLÈVEMENTS**

Pour la grande faune

Pour le cerf,

l'érosion des populations semble enfin stoppée, puisque le tableau de chasse progresse de 190 attributions passant ainsi de 974 (2019) à 1160 (2020). Cependant, cette augmentation est relative puisque nous retrouvons le seuil d'attribution de 2018.

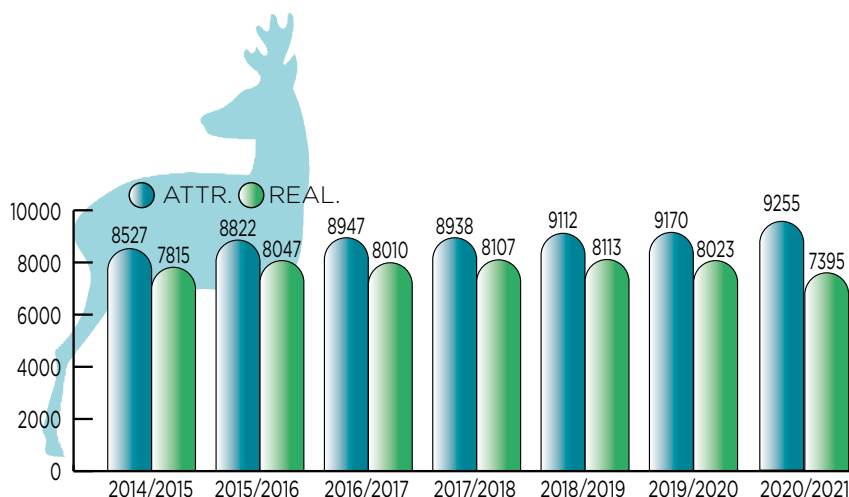
Restons donc attentif à l'évolution de nos populations !



Pour le chevreuil,

la progression se poursuit puisque le tableau de chasse augmente là où l'espèce est déjà bien présente. Cependant, cette augmentation reste faible et les canicules successives peuvent avoir localement affaibli certaine population. Elle est en effet de 1,5 % cette année. Une petite prudence sur le taux de réalisation qui baisse pour la deuxième année consécutive (la COVID a perturbé notre organisation de chasse).

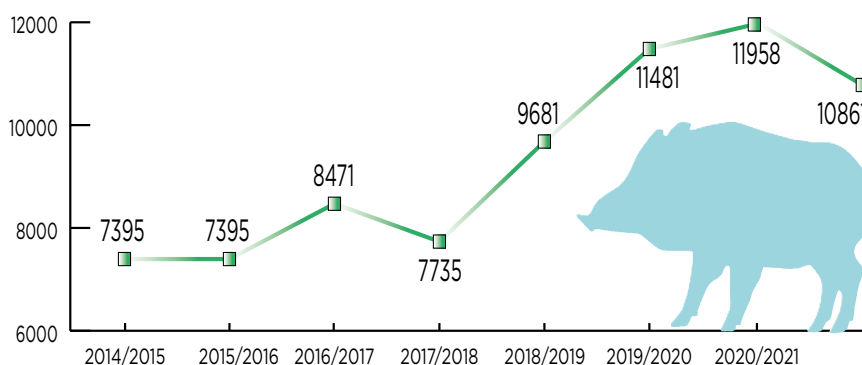
Restons prudent sur l'évolution de nos attributions !



Pour le sanglier,

le tableau de chasse départemental a connu cette année et pour la première fois en 4 ans une forte baisse (- 1 233 sangliers). Cette baisse semble confirmer la diminution des populations constatée dans beaucoup de nos massifs.

L'évolution de nos populations de sanglier reste maîtrisée !





DÉGÂTS DE GRAND GIBIER,

UNE NOTE POSITIVE...

Régie par l'article L426-1 du code de l'environnement, l'indemnisation des dégâts agricoles causés par le sanglier ou le gibier soumis à plan de chasse est une des missions de service public obligatoires des **Fédérations départementales de chasseurs.**

Bilan 2020

Nous avons eu une diminution significative du nombre de dossiers définitifs durant la campagne écoulée, ce qui se traduit par une forte baisse des surfaces indemnisées. Pour la saison 2019/2020, 376 dossiers ont été traités contre 566 dossiers pour la campagne 2018/2019. La situation provisoire fin Mars 2021 est de 128 dossiers contre 153 en 2020, restons collectivement vigilant !

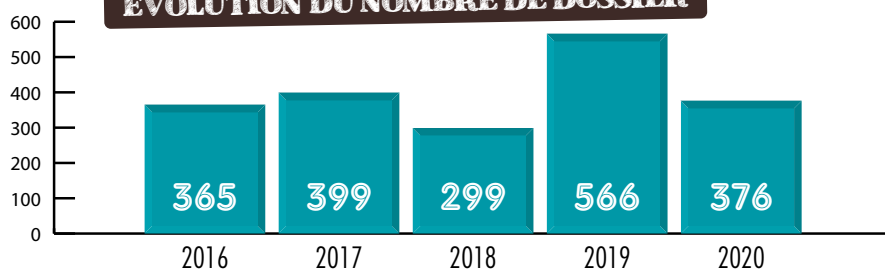
L'évolution des surfaces détruites sur le département de l'Aube reste globalement à un seuil acceptable et confirme la tendance positive des saisons précédentes avec une baisse de plus 30% en l'espace de 4 ans.

Répartition des dégâts de gibier en % par culture : 37% en Oléo-protéagineux / 27% en céréales / 24% en Maïs.

Encore cette année une attention particulière sur le secteur de Clairvaux où les dégâts représentent 30% du montant départemental.

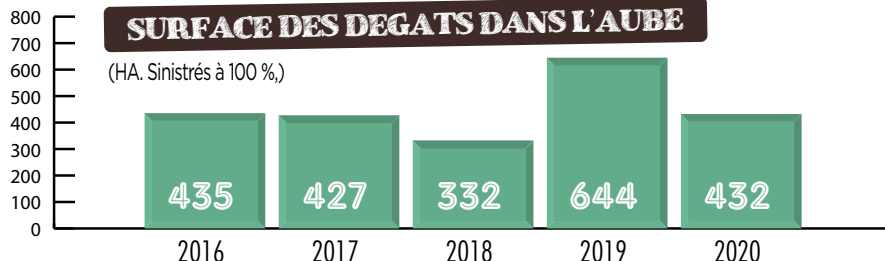
Le sanglier est la cause principale des dégâts. Cette année, cette espèce est responsable de 87% des dégâts dans notre département.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIER

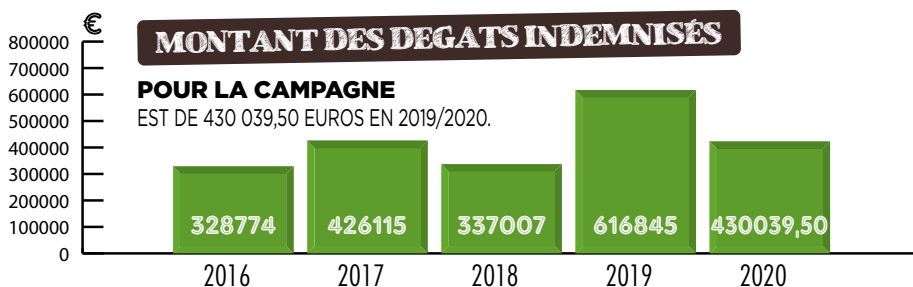


Les surfaces sinistrées ont diminué de plus de 30 %, elles passent ainsi de 644 à 432 hectares. Ce résultat a été possible grâce à l'action des responsables de chasse dans le contrôle des populations de sangliers (augmentation des prélèvements depuis 3 saisons), mais également grâce à la prévention.

SURFACE DES DEGATS DANS L'AUBE



MONTANT DES DEGATS INDEMNISES



Combien d'estimateurs dégâts dans l'Aube ?

Nous avons dans le département de l'Aube 8 estimateurs dégâts. Ils officient sur l'ensemble du territoire Auboïse sans avoir de secteur attribué. Ils sont donc en capacité d'agir sur l'ensemble de département sur tout type de culture.

IDENTIFICATION LES ZONES À ENJEU

2021

■ BLIGNY ■ LA CHAISE ■ CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE ■ FULIGNY ■ LONGCHAMPS-SUR-AUJON ■ ARCONVILLE ■ VILLE-SOUS-LA-FERTE ■ BERCEY-EN-OTHE ■ BAYEL ■ VERPILLIERES ■ BAROVILLE ■ SAINT-USAGE

La FDC 10 remercie les nombreux bénévoles qui agissent sur le terrain, ils permettent ainsi par leurs actions de réduire le montant des dégâts !

Une nouvelle vidéo !

Dégâts grand gibier ? Gestion de la prévention ? Comment les chasseurs agissent-ils pour limiter les dégâts ? La FDC 10 vous explique tout étape par étape ! Retrouvez la nouvelle vidéo de la FDC 10 - Gestion des dégâts de grand gibier, le fonctionnement. Lien chaîne Youtube FDC 10 : <https://youtu.be/LRcOVmoflow>



Visite surprise sur le chantier de Géraudot



Le Député de la 3^{ème} circonscription du département de l'Aube est venu visiter le clos du Château à Géraudot lors d'une réunion de chantier. Etant chasseur, Monsieur Gérard Manuel est très attaché aux projets du territoire Auboïse et aux activités de la FDC 10. A cette occasion il a salué l'ensemble des artisans présents sur le chantier et l'ambition de la FDC 10 pour défendre les intérêts des chasseurs tout en valorisant notre territoire. Merci Monsieur le Député !

En bref

Des comptages masques

Dans l'Aube les comptages de perdrix grises se sont bien déroulés mais dans un format allégé. La bonne reproduction de l'année passée et la bonne gestion des territoires nous ont permis de voir de belle population, ce qui laissent espérer une augmentation des populations pour l'ouverture. Bien évidemment toutes ces opérations sont réalisées avec un protocole sanitaire strict.



Le projet de la réserve nationale avance

La Réunion pour l'élaboration du projet de Réserve Naturelle de la Bassée à bien eu lieu à Nogent sur seine. La FDC 10 représentée par l'administrateur du secteur, Roger PATENERE et le directeur, Bruno BAUDOUX est présente. Le mot d'ordre de la Fédération « encourager le développement de la biodiversité en préservant les intérêts des chasseurs locaux qui façonnent le site depuis des décennies ! » La chasse ne sera pas une variable d'ajustement.



Les IKA lièvre en mode confinement

Les techniciens de la FDC10 accompagnés de quelques bénévoles sur autorisation préfectorale ont pu organiser les comptages grands cervidés et lièvres par Indice Kilométrique d'Abondance (I.K.A) sur le département. L'I.K.A est une méthode de comptage permettant de mesurer une abondance relative à une espèce le long d'un trajet. C'est en comparant les indices d'année en année que nous pouvons estimer l'évolution d'une population.



Une Assemblée Générale Nationale en vidéo



L'assemblée générale de la Fédération Nationale des Chasseurs n'a pas fait exception, pas de présentiel ! La FDC 10 était présente pour représenter les chasseurs Auboïse.

RENCONTRE PAS ORDINAIRE

Une réunion en Visio a été organisée par la Préfecture de l'Aube, l'Ordre des Vétérinaires, les vétérinaires à la demande de la FDC10. 22 personnes connectées pour l'organisation de la Vaccination des chiens contre la maladie d'Aujeszky. Merci à l'ensemble des vétérinaires pour leur mobilisation.

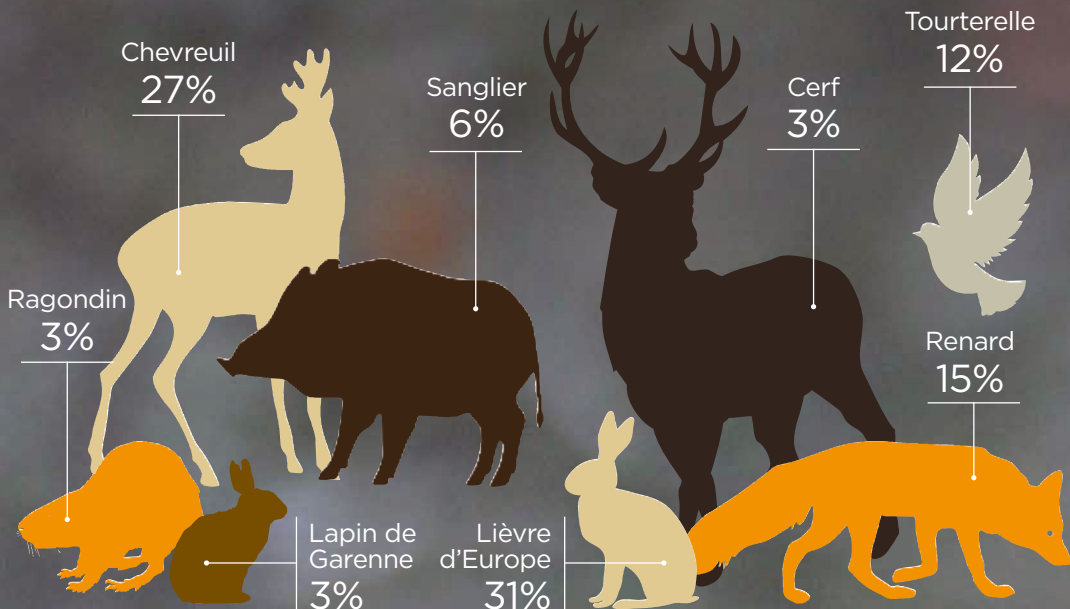


les chasseurs sentinelles de la **nature**

POURCENTAGE

DES ESPÈCES DE GRANDE FAUNE ET DE PETITE FAUNE COLLECTÉES DANS LE CADRE DU RÉSEAU SAGIR

Au total, ce sont 32 animaux qui ont été transportés au laboratoire d'analyses vétérinaires de Troyes. Parmi le grand gibier, 9 chevreuils, 2 sangliers et un cerf ont été collectés. Les chevreuils sont pour la plupart atteints de parasitisme. Les sangliers ont été analysés dans le cadre de la surveillance de la Peste Porcine Africaine et le cerf est mort de déshydratation. Concernant la petite faune, un total de 21 individus a été collectés. La plupart d'entre eux concernent le lièvre.



UNE INITIATIVE DES CHASSEURS

EXEMPLAIRE



Eva Faure, docteure vétérinaire
à la Fédération Nationale des
Chasseurs



Réseau SAGIR

La détection précoce d'une maladie et son diagnostic sont essentiels pour protéger la faune sauvage, les chasseurs, leurs compagnons, les animaux domestiques et les consommateurs de viande de gibier. C'est la mission du Réseau SAGIR. Eva Faure, docteure vétérinaire à la Fédération Nationale des Chasseurs, nous présente ce réseau.

« Le réseau SAGIR, contraction de surveiller pour agir, existe depuis le milieu des années 50 avant d'adopter sa forme actuelle en 1986. A l'origine il a été monté par le monde de la chasse et financé pendant longtemps et uniquement par lui pour assurer une surveillance des mortalités des oiseaux et des mammifères sauvages. Aujourd'hui l'implication de la fédération nationale et de ses échelons régionaux et départementaux dans la surveillance, non seulement du gibier mais de l'ensemble des espèces de la faune sauvage qui partage leurs habitats, est toujours très forte auprès des autorités compétentes,

en particulier pour faire face à des crises sanitaires nouvelles. » Eva Faure souligne que cette initiative du monde de la chasse fonctionne bien, qu'elle est un exemple au plan international et que sa réussite tient à la forte motivation de tous ses acteurs et partenaires.

Une veille sanitaire autour de cinq missions

Les objectifs du réseau sont au nombre de cinq : la détection de maladies nouvelles pour la faune sauvage ; les observations de mortalité suspecte d'animaux ; la détection de possibles agents pathogènes transmissibles à l'homme et/ou partagés avec la faune sauvage et les animaux domestiques ; la surveillance des effets non intentionnels de produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères. Enfin, la caractérisation des maladies animales ayant un impact sur la santé des populations est l'enjeu final de prévention de cette veille sanitaire.

Les chasseurs au premier rang des donneurs d'alerte

Pour remplir sa mission de détection, ce réseau s'appuie sur une organisation efficace mettant au

premier plan les sentinelles les plus nombreuses sur le terrain : principalement les chasseurs et hors saison de chasse les agriculteurs et forestiers... Ils sont accompagnés par au moins deux interlocuteurs techniques du réseau issus des rangs des techniciens des fédérations des chasseurs et des agents de l'OFB. Pour effectuer les diagnostics et envisager des mesures, ce réseau est complété en aval par les laboratoires vétérinaires départementaux, des laboratoires spécialisés, les Ministères de l'Agriculture et de l'écologie et l'ANSES, Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation. Le réseau SAGIR est surtout fondé sur la vigilance des lanceurs d'alerte sur le terrain et la transparence de la circulation de l'information entre les partenaires et les autorités compétentes.

Une vigilance accrue ciblant cinq maladies

Et ce réseau reste très sollicité, souligne Eva Faure, qui coanime celui-ci sur le plan national avec une dizaine de spécialistes : « Actuellement il est renforcé pour assurer une vigilance accrue face aux risques sanitaires élevés de plusieurs maladies : l'influenza aviaire, les pestes porcines, classique et africaine, la tuberculose bovine, le West Nile, la brucellose des ongulés. Par exemple il y a 2000 à 2500 cadavres collectés toutes espèces confondues par an en phase de routine, mais pour l'influenza aviaire, en période renforcée la collecte a été multipliée par douze. »

Article : François NOEL



MALADIE D'AUJESZKY

La Fédération Départementale des chasseurs souhaite accompagner les chasseurs dans la vaccination de leurs chiens contre la maladie d'Aujeszky qui est mortelle pour leurs compagnons. Cette campagne de vaccination présente aussi un intérêt particulier pour la Fédération Nationale des Chasseurs et l'ANSES, car aucune étude n'a été réalisée sur ce sujet.

Vers une initiative auboise d'intérêt national

« Si la maladie d'Aujeszky ne présente aucun risque de contamination pour l'homme, même par la consommation de viande de sanglier infecté, elle est traumatisante pour tout chasseur. Car dès qu'un chien de chasse est contaminé, il est victime de très fortes démangeaisons au point d'inoculation du virus. Elles peuvent le conduire à des automutilations. Puis la maladie évolue rapidement vers une encéphalite qui entraîne la mort de l'animal dans les 48 h. »

Eva Faure, docteure vétérinaire de la Fédération Nationale des Chasseurs, précise que les sangliers infectés, comme les porcs - avant que la France soit classée indemne pour les élevages porcins en 2008 après de vastes campagnes de vaccination et d'abatage - portent le virus sans bien souvent présenter aucun symptôme. Le chien étant considéré comme une sentinelle, la déclaration de la maladie est pour lui obligatoire, sachant que le diagnostic par analyse ne peut être que post mortem. La transmission du virus peut se faire par voie directe, par contacts entre sangliers infectés, ou par voie indirecte et bien souvent par l'ingestion de viscères, de poumons, de ganglions nerveux de sangliers infectés par les chiens. Cependant la maladie n'est pas transmissible d'un carnivore à l'autre.

Comment faire vacciner mon chien ?

Dans un souci de lutte contre la maladie d'Aujeszky certains vétérinaires proposent à leurs clients un vaccin porcin inactivé.

La vaccination chien se décompose en plusieurs étapes, une primo-vaccination suivie d'un rappel à 6 mois. La FDC 10 vous invite à prendre contact avec votre vétérinaire afin de connaître le protocole particulier de vaccination. La réglementation laisse chaque vétérinaire libre de pratiquer le tarif qu'il souhaite et les périodes de vaccination qu'il désire pour cette prestation.

Trouvez ci-contre une liste non-exhaustive des cabinets et cliniques vétérinaires ayant informés la FDC 10 de leur souhait de vacciner.

Prévention et vaccination

La prévention passe par le contrôle des populations de sangliers et par l'enlèvement de tous les viscères pour éviter toute forme de consommation par la faune sauvage susceptible d'entretenir le cycle. Pour les chiens, il s'agit d'éviter leurs contacts avec les abats et leur consommation, ainsi que de nettoyer toutes plaies de chasse avec un désinfectant. La vaccination des chiens peut être pratiquée sous la responsabilité d'un vétérinaire, mais aucune étude n'a été faite sur son efficacité et le protocole à suivre. C'est pourquoi l'initiative de la Fédération des chasseurs de l'Aube suscite l'intérêt d'Eva Faure ainsi que celui de Marie-Frédérique Lepotier, cheffe de l'unité virologie- immunologie porcine de l'Anses. La Fédération Nationale des Chasseurs et l'Anses réfléchissent à un suivi de cette opération.

Marie-Frédérique Lefort, cheffe de l'unité virologie-immunologie porcines de l'ANSES*, témoigne :



« Les vaccins contre la maladie d'Aujeszky disposent d'une autorisation de mise en marché pour les porcs mais pas pour les chiens. Parmi les deux types de vaccins porcins, inactivé et vivant, seul le vaccin inactivé est utilisable pour le chien, car le second peut entraîner sa mort. La vaccination se pratique pourtant, notamment en Belgique, mais elle se fait à la demande d'un propriétaire de chien auprès et sous la responsabilité propre d'un vétérinaire. Si nous n'avons pas de retour défavorable sur son innocuité nous n'avons pas de résultats sur son efficacité, car aucun dossier n'a été déposé auprès des autorités en charge des risques sanitaires, que ce soit en France ou en Europe. Je constate une augmentation du nombre des diagnostics effectués par nos services sur les carnivores ces dernières années. C'est pourquoi l'initiative de la FDC 10 et sa demande de suivi apporterait de précieuses informations. »

Article : François NOEL

Anses* : Agence Nationale de Sécurité Sanitaire

Contact du référent Aujeszky pour la FDC 10 : **Adrien LALLE**
lalle.adrien@fdc10.org

Voici la liste actuelle des cabinets et cliniques vétérinaires souhaitant vacciner :

- Clinique vétérinaire Saint-Georges Groupe Chavanges | Arcis-sur-Aube | Brienne-le-Château
- Clinique vétérinaire Des Vingt Ponts et des Tilleuls | Venduvre | Bar-sur-Aube
- Cabinet vétérinaire du Parc | Bar-sur-Aube
- Cabinet vétérinaire du Bassin | Proverville
- Clinique vétérinaire de la Haute Seine | Bar-sur-Seine
- Clinique vétérinaire de la Renaissance | Chaource
- Clinique vétérinaire Saint-Florentin | Saint-Florentin (89)
- SCP De La Fontaine/Duchesne | 366, Route de Troyes 10120 | Saint-Germain

Nous souhaitons remercier les services de l'état et l'ensemble des vétérinaires nous ayant accompagnés dans cette démarche.





UN RÉSEAU DE **SURVEILLANCE** SANITAIRE UNIQUE EN EUROPE !

SAGIR est un réseau de surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages en France. Cette surveillance, fondée sur un partenariat entre les Fédérations des chasseurs et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, maintenant OFB, s'exerce depuis 1955, s'est consolidée en 1972 et a pris la dimension actuelle en 1986 sous le nom de SAGIR. La Fédération Départementale des chasseurs de l'Aube pilote cette opération d'intérêt général à l'échelle locale.

UN RÉSEAU DÉPARTEMENTAL QUI VIENT ALIMENTER UNE BASE NATIONALE

Cette surveillance repose uniquement sur un réseau d'observateurs de terrain qui sont à 99,9% des chasseurs !

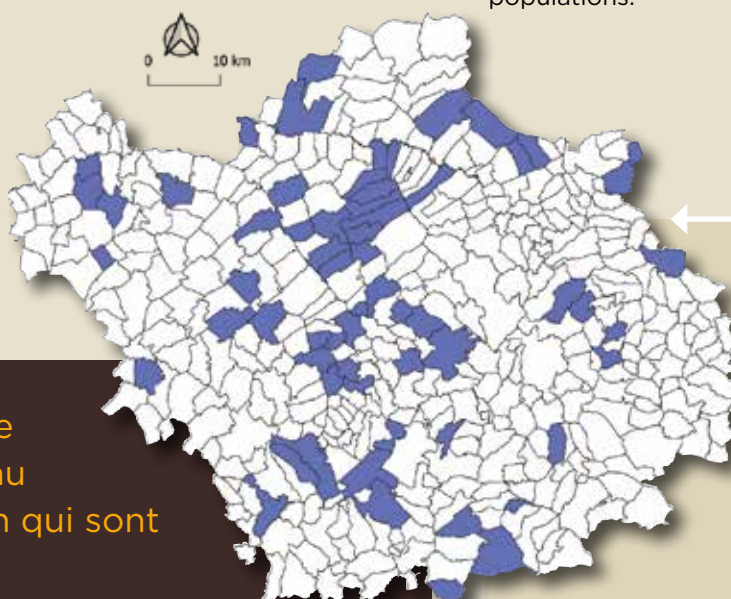
Les animaux sauvages trouvés morts ou moribond sont transportés par les techniciens (autorisation du ministère en charge de l'environnement) jusqu'au laboratoire départemental d'analyses vétérinaires de Troyes où est réalisé le diagnostic. Certaines analyses particulières sont effectuées par des laboratoires spécialisés qui viennent en appui aux laboratoires de proximité (exemple Maison Alfort). L'ensemble des résultats est intégré dans une base de données nationale.

Les coûts du réseau SAGIR incombent principalement à la Fédérations départementales des chasseurs.



L'objectif de cette collecte repose sur quelques fondamentaux

- 1. Détecter** le plus rapidement possible l'apparition de maladies sur la faune sauvage ;
- 2. Identifier** les agents pathogènes pouvant être transmissibles à l'homme et/ou partagés par la faune sauvage et les animaux domestiques ;
- 3. Contrôler** les effets aigus non intentionnels de l'utilisation agricole des produits phytopharmaceutiques sur les oiseaux et mammifères sauvages ;
- 4. Caractériser** dans le temps et dans l'espace les maladies des oiseaux et des mammifères sauvages à enjeu pour la santé des populations.



Le suivi des mortalités sur la faune sauvage est assuré par la Fédération Départementale des chasseurs, qui cartographie les analyses. **Ci-dessus** la carte indique les différents cas de mortalité sur le département depuis 2019

Contact du référent sanitaire pour l'Aube (SAGIR) : **Mariane COQUET** (FDC 10) coquet.m@fdc10.org

TABARE PÈRE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes
Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



Kiriel

JARDIN - ANIMAUX

**JARDINERIE,
ALIMENTATION ANIMALE
& BRICOLAGE**

CHASSE ❁ PECHE ❁ MUNITIONS
❁ VETEMENTS CHAUSSANTS ❁
LOISIRS ET TRAVAIL ❁ DECO

Jardinerie KIRIEL Jardi'Vert
140 av Michel Baroin
10800 St Julien les Villas
Tél 03.51.48.50.42



ACCES

BUREAUTIQUE

Nouvelle adresse :

40 Av. du Maréchal Leclerc
10450 Bréviandes

Site : www.accesbureautique.fr
Email : contact@acces-bureautique.fr



Photocopieurs



Audit



Informatique



Maintenance



Audio - Vidéo



Le Président de la FDC 10, Claude MERCUZOT, a reçu mardi 4 mai 2021 Joceline LHERMITE, Présidente de la délégation Vaincre la Mucoviscidose Aube, pour lui remettre un don de 790 €.

VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE

Depuis sa création en 1965, l'association est dirigée par des parents, des patients, des sympathisants, tous bénévoles. Elle est présente partout en France grâce à ses 29 délégations territoriales et les milliers de bénévoles qui la soutiennent.

La mucoviscidose est une maladie génétique mortelle qui détruit progressivement les poumons et le système digestif.

2 millions de Français sont, sans le savoir, porteurs sains du gène de la mucoviscidose. On compte 7 500 patients en France aujourd'hui.

Ensemble nous pouvons faire encore plus ! Alors ramassons nos douilles !



Grâce à la seule générosité de ses donateurs et testateurs, Vaincre la Mucoviscidose met tout en oeuvre pour éradiquer la maladie en s'appuyant sur quatre missions prioritaires :

- **Soutenir** et financer la recherche.
- **Faire progresser** les soins et traitements.
- **Aider** les malades et leurs familles à améliorer leur qualité de vie.

- **Sensibiliser** le grand public et informer parents et patients. Les chasseurs de l'Aube au côté de Madame Lhermite, accompagnent depuis de nombreuses années cette association et Grâce à votre participation nous avons pu faire un don de 790€. L'objectif est d'accompagner modestement l'action de ces bénévoles qui mènent au quotidien de nombreuses missions auprès des patients et de leur famille.



Monsieur le président, monsieur le directeur, mesdames et messieurs les chasseurs, je tenais au nom de chacun, dans notre association, a vous remercier pour le soutien que vous nous apportez dans le dur combat que nous menons contre la mucoviscidose.

L'élan de générosité que vous manifestez depuis plusieurs années n'a jamais tari et au moins quatorze mille euros nous ont été versés pour la recherche médicale par le monde de la chasse Auboise. Partenariat exceptionnel au niveau national qui démontre la solidarité qui vous anime. Bien que de nombreux progrès ne sont plus à démontrer dans cette terrible maladie et que des adultes de plus en plus nombreux peuvent en témoigner nous ne sommes pas au bout de notre combat douloureux et coûteux. Depuis un an aucune des manifestations annuelles «virades de l'espoir», entre autres, qui financent en grande partie notre association, n'ont pu avoir lieu. C'est vous dire combien le chèque que vous me remettez est précieux. C'est une grande fierté pour moi de voir perdurer ce partenariat et je vous en suis extrêmement reconnaissant. Grâce à vous nous gardons le souffle.

MERCI.



LES HIRONDELLES FONT-ELLES LE PRINTEMPS ?

Comme chaque année, nous nous posons cette même question. Les hirondelles font-elles le printemps ? Il est vrai que leur retour s'effectue en même temps que celui du beau temps. D'ailleurs, il est connu que la remontée prénuptiale des hirondelles suit l'isotherme des 9°C. Ce retour coïncide donc bien souvent avec la floraison des premières fleurs, l'émergence des premiers insectes... donc oui, en quelque sorte, l'hirondelle est annonciatrice du printemps !

Pourtant, depuis le début des années 2000, et comme c'est le cas cette année, des vagues de froids et de mauvais temps peuvent contrarier le début de la nidification et impacter certaines saisons le succès de la reproduction. Pour ce printemps, les choses devraient aller. Si les premiers oeufs des Hirondelles rustiques ont été pondus (le 24 avril à Soullaines-Dhuys), la coquille reste une formidable protection et les températures en journée restent suffisamment élevées pour permettre aux adultes de se nourrir. Mais il va être important que les conditions météorologiques s'améliorent rapidement. Car le problème des hirondelles est bien là, insectivores pures, elles chassent exclusivement les insectes en vol... et ces insectes ont besoin de températures suffisantes pour voler. Donc, non, les hirondelles ne font pas le printemps !

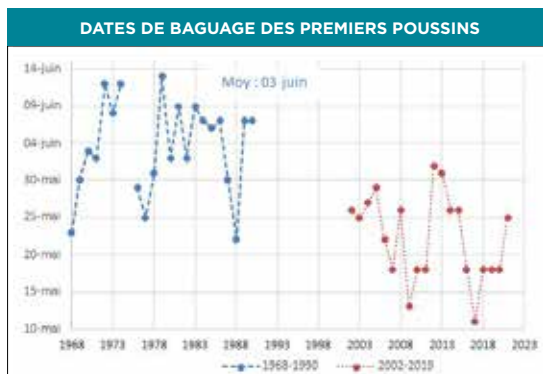
Des hirondelles de plus en plus rares...

Depuis quelques années, nous sommes alertés sur la diminution des effectifs nicheurs d'Hirondelle rustique dans le département. Si les populations sont encore abondantes (mais en baisse !) sur l'arc de la Champagne Humide, probablement aidée par la proximité des étangs piscicoles, des lacs-réservoirs, des prairies bocagères, l'espèce semble tendre à se raréfier dans les villages du Barrois et de

Crayeuse... Si certains mettent en avant la destruction des nids par les particuliers et les pesticides, les raisons sont très certainement plus globales et à rattacher à la diminution constante et dramatique des populations d'insectes. Celle-ci est liée, entre autres, à l'homogénéisation des paysages : disparition des prairies et des haies bocagères au profit des grandes cultures céréalières. Certaines causes sont aussi à rechercher sur les sites d'hivernage africains où les hirondelles souffrent également du réchauffement climatique avec des épisodes de sécheresse de plus en plus réguliers et sévères.

Une nidification avancée...

Le dérèglement climatique aidant, il a été dénombré ces dernières années un retour plus précoce d'un certain nombre de migrateurs transsahariens. C'est notamment le cas de l'Hirondelle rustique. Un suivi mené par l'un de nos collaborateurs depuis 2005 à Soullaines-Dhuys indique un avancement de la reproduction de 12 jours en moyenne entre la période 1970-1990 et 2000-2020 pour cette espèce. Ainsi, même si certains d'entre vous ont pu juger un retour tardif des hirondelles cette année, cette date pouvait être considérée comme très précoce par le passé.



Les hirondelles auboises...

Le saviez-vous, trois espèces d'hirondelles nichent dans le département. L'Hirondelle rustique, encore appelée

Hirondelle de cheminée, reconnaissable à sa gorge rouge, ses deux grandes plumes de queue et son nid en forme de coupe ouverte qui s'installe dans les étables, écuries, garages... L'Hirondelle de fenêtre, blanc et noir, qui, comme son nom l'indique construit son nid en forme de boule fermée dans les encadrements des fenêtres, sous les rebords des toits et, autrefois, dans certaines étables à vaches... L'Hirondelle de rivage, brune, qui creuse son nid dans les berges érodées et abruptes des rivières ainsi que dans les parois des gravières alluvionnaires (Plaine de Brienne, vallée de la Seine, vallée de l'Aube).

Problèmes de cohabitation ? Nous avons la solution !

Si les hirondelles font parties des espèces les plus appréciées du grand public, nombreuses sont les personnes qui préfèrent qu'elles s'installent... chez le voisin ! Les petites crottes laissées par nos belles demoiselles font parfois un peu désordre dans certains ateliers trop bien rangés, sur les façades flamboyantes des maisons... et malheureusement, les nids de nos petites protégées sont encore trop souvent détruits en dépit de la réglementation ! Bien évidemment, il est bien compréhensible que parfois la cohabitation est difficile, que nos hirondelles décident parfois de nicher dans des lieux inappropriés... mais des solutions existent et des aménagements peuvent être trouvés si les choses sont anticipées et faites intelligemment. En cas de problèmes de cohabitation, que vous soyez une collectivité, une entreprise ou un particulier, n'hésitez pas à prendre contact avec nos experts « hirondelles » qui pourront vous aider à trouver des solutions dans le respect de la réglementation : nids artificiels, tours à hirondelles et même préau à hirondelles !

Contact Vincent TERNOIS
ternois.v@fdc10.org

Préservons « nos mémoires »

Pour ne pas voir disparaître notre histoire qui s'est construite avec le temps, nous sommes toujours à la recherche de cartes postales ou de vieux documents sur la chasse Auboise.

Nos greniers regorgent encore de vieux documents sur la chasse alors veillons que cela ne finisse pas la déchetterie.

La Fédération des chasseurs souhaite remercier à travers cet article tous les donateurs, merci !



Des petits efforts payants !

Deux agents SNCF du technicentre de Romilly-sur-Seine s'impliquent pour la perdrix grise. Après s'être occupé d'une compagnie de perdrix l'été dernier, Franck Delaire et José Godek ont installé des agrainoirs sur le technicentre de la SNCF. Aujourd'hui, les couples se sont formés et sont en très bonne forme pour attaquer la reproduction. Félicitation à ces deux passionnés pour leur implication jusqu'à leur lieu de travail.



En bref

Sur le fil !

Un brocard un peu trop curieux, c'est retrouvé pris en grande difficulté sur la commune d'Ervy-le-Chatel. Heureusement pour lui, Marc Bavoil passait par là et a pu rendre sa liberté à ce jeune prince des bois coincé dans une clôture à chevaux. Bravo pour ce geste responsable !



La Fédération en racine...

20 000 plants soit 10 km, les chasseurs de l'Aube s'engagent contre le réchauffement climatique ! Les chasseurs s'engagent dans un plan d'action 2021/2022 ambitieux. Nous avons planté en 1 an pas moins de 20 000 arbres et arbustes sur l'ensemble du département. L'objectif est d'encourager le développement de la biodiversité et en particulier la petite faune de plaine. Nous tenons à remercier les lycéens et professeurs des lycées agricoles et forestiers du département qui oeuvrent toute l'année pour la bonne réalisation de ces aménagements ainsi que tous les chasseurs mobilisés. Nous remercions également la Région Grand-Est qui nous accompagne dans le cadre de l'Appel à projet Trame Verte et Bleue. Sur Dosches et Géraudot ces chantiers intègrent également de nombreux projets, création de sentiers pédagogiques, verger et des mares, permettant d'offrir, un site d'accueil d'Education à l'Environnement pour les scolaires et le grand public.



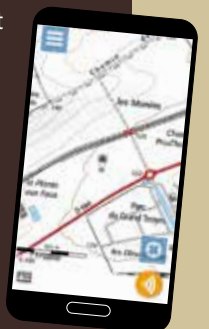
La FDC 10 réitère son partenariat avec IGN, les chasseurs, sentinelles de la nature !

La FDC 10 a lancé en 2017 un premier partenariat avec l'Institut National de l'Informatique géographique et Forestière pour mettre en place une plateforme de signalement participatif.

Aujourd'hui, vous êtes 256 adhérents à utiliser l'application IGN, pour un total de 1 2663 signalements.

L'accumulation de ces données nous permet de recueillir des informations précieuses sur la présence et la répartition de nombreuses espèces. A titre d'exemple, les signalements de collisions de la faune sauvage nous permettent d'identifier les zones de conflits sur le département et donc les couloirs de déplacements (corridors) des espèces.

N'hésitez donc pas à signaler et à vous inscrire !



Un partenariat gagnant !

La Chambre d'Agriculture de l'Aube et la Fédération des Chasseurs se sont associés pour un partenariat sur les formations «haie». Une première partie théorique dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Aube le 28/02/21, suivi d'une seconde sur la commune de Saint-Etienne-sous-Barbuise pour une visite de terrain accompagnée d'un retour d'expérience d'un agriculteur partenaire.





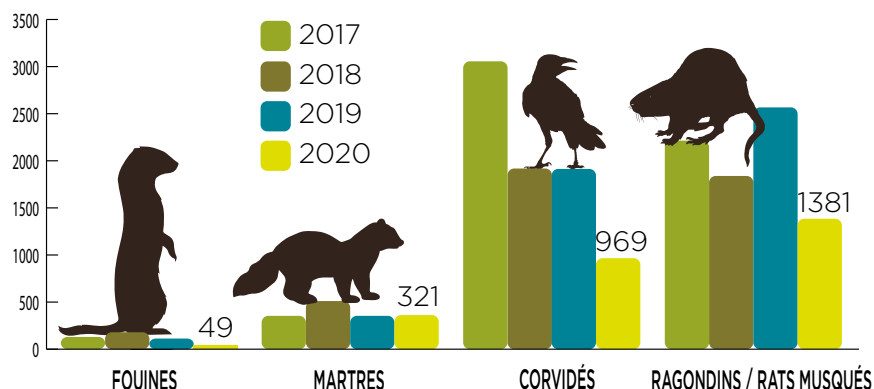
BILAN DE LA RÉGULATION

LE CLASSEMENT 2022/2025 APPROCHE !

La régulation des prédateurs par le piégeage est un élément indispensable dans la gestion du petit gibier. Mais encore faut-il maintenir notre liste d'espèces pouvant être régulées... Et là il va nous falloir des éléments probants car nous aurons prochainement à élaborer un important dossier pour l'administration.

L'échéance arrive donc à grand pas, aussi ne perdons pas de vue qu'il va falloir une fois encore que ce soit nous chasseurs qui argumentions notre demande auprès de l'administration et non pas nos détracteurs ! 2021 sera l'année de renouvellement du classement départemental du groupe 2 (renard, mustélidés, corvidés). C'est pourquoi nous souhaitons vous mobiliser et attirer votre attention sur l'importance des données prédatons et de leur transmission auprès de nos services. **L'avenir du piégeage dépend de votre mobilisation !**

BILAN DES CAPTURES PAR LE PIÉGEAGE



BILAN CAPTURE RENARD



134 Communes



153 Piégeurs

Les Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) sont classées en 3 catégories :

- **Une première catégorie** comprend des espèces envahissantes, qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel annuel, sur l'ensemble du territoire métropolitain. *Arrêté du 2 septembre 2016 relatif au contrôle par la chasse des populations de certaines espèces non indigènes et fixant, en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement, la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces non indigènes d'animaux classés nuisibles sur l'ensemble du territoire métropolitain.*
- **une deuxième catégorie** concerne des espèces qui sont classées nuisibles par arrêté ministériel triennal, sur proposition du préfet, après avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage. *Arrêté du 3 juillet 2019 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement et fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts.*
- **une troisième catégorie** est relative aux espèces qui, figurant sur une liste ministérielle, peuvent être classées nuisibles par arrêté préfectoral annuel : *Arrêté portant sur le classement des Esod du groupe 3 et les modalités de régulation sur la période comprise entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2021 (Sanglier, lapin de G...).*

L'OPÉRATION AMBASSADEUR CONTINUE EN **2021**

**Dans un contexte sanitaire
difficile partons à la chasse ...
Et parrainons !**

Encourageons le retour à l'activité cynégétique d'homme ou de femme, titulaire du permis de chasser mais ayant cessé de pratiquer la chasse.

Sans contraintes particulières, l'opération se veut simple et rapide... Il suffirait de ne pas avoir validé son permis de chasser depuis plus de 2 ans.

En tant que parrain vous bénéficierez d'un remboursement de 69 € sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69€ sur sa validation soit 50% de réduction.



JE SUIS LE CHASSEUR QUI PARRAINE

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE :

SIGNATURE :

JE SUIS LE CHASSEUR PARRAINÉ

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CP / VILLE :

N° PERMIS :

N° TELEPHONE :

DATE DE NAISSANCE :

Mail :

Je m'engage à valider mon permis de chasser pour la saison à venir dans l'Aube (cotisation annuelle départementale de l'Aube).

J'atteste ne pas avoir validé mon permis de chasser depuis 2 ans (à compter de la date de signature).

Je demande le remboursement de 69€ dans le cadre de l'offre et joins un Relevé d'Identité Bancaire à cet effet.

DATE :

SIGNATURE :



LA VALIDATION INTERNET DU PERMIS DE CHASSER

2021/2022

MODE D'EMPLOI

Vous souhaitez renouveler la validation de votre permis de chasser pour cette nouvelle campagne :

Gagnez en rapidité avec un paiement en ligne sécurisé ! Optez pour la validation par internet : www.fdc10.org

Avec cette formule, plus rapide, plus sûre, non soumise aux aléas d'acheminement du courrier, la voie électronique contribue aussi à la dématérialisation et à des économies substantielles. Non seulement vous économiserez 2 € sur les frais de dossier, vous éditez vous-même votre titre de validation sécurisé, et ce, quel que soit le type de validation (départementale, nationale, annuelle ou temporaire, avec ou sans timbre grand gibier ou assurance).

En outre, cette e-validation vous permet, en cas de perte ou de destruction, d'en éditer directement une nouvelle, sans être contraint d'en faire la demande auprès de la FDCA.

Ceux qui feront la demande d'un carnet de prélèvement bécasse papier le recevront à domicile. Ils devront alors découper eux-mêmes la vignette code-barres et la coller sur ledit carnet.

« Il est rappelé que le permis 2020/2021 est valable jusqu'au 30 juin 2021. »

Cette formule permet aussi, dans le cas d'une invitation de dernière heure, de valider depuis chez vous ou de tout autre lieu, pour un autre département.

Facilité de paiement
2021 !

Payez en 2, 3 ou 4 fois !

Cette année encore la FDC10 vous permet de payer votre validation en plusieurs fois (uniquement sur internet).

Service disponible à compter du 15 juin et pour un montant minimum de 150 € (montant fixé par la banque).

Connectez-vous sur notre site internet fdc10 avec vos :

- Carte d'identité ou passeport
- Permis de chasse
- Carte bancaire

AVEC L'ASSURANCE CHASSE

(contrat de base)

Le prix du contrat légal de base est fixé à 21 €. Les chasseurs intéressés par d'autres garanties (chiens, armes etc...) ou pour tout autre renseignement doivent contacter directement l'agence CORREIA-ODENT

Ce service fait de plus en plus d'adeptes !
« La E-Validation » est un service disponible 24h/24h.

Les dernières modifications pour votre validation 2021 :

- Permis national = 200€ au lieu de 400€ (rendant de fait, inutile la validation bi-départementale) auquel s'ajoutent 5€ de frais de dossier (tarif unique pour toutes les Fédérations)
- La notion des « Communes Limitrophes » n'existe plus pour les validations départementales
- Pour ceux qui chassent la bécasse deux possibilités : le carnet prélèvement bécasse format papier ou le format électronique avec l'application Chassadapt sur smartphone
- **Ouverture du Guichet Unique pour la validation de votre permis : le 2 juin 2021**



ASSURANCE CHASSE

**En partenariat avec la Fédération
Départementale des Chasseurs de
l'Aube, nous vous proposons un contrat
vous offrant les garanties obligatoires.**

VOS GARANTIES :

Responsabilité Civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :

- Dommages corporels illimités

Hors acte de chasse 100.000.000 €

- Dommages matériels et immatériels 150.000 €

- Défense recours 15.000 €

LES PLUS DE CE CONTRAT

La garantie est étendue aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes les membres de votre famille.

Un tarif 2021 à 21 € - 1/2 prix pour les jeunes permis

Si vous souhaitez garantir en plus votre chien,
votre fusil ou vous-même

**Pensez au PACK CHASSE,
à la GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE**

Prenez contact directement auprès de notre agence pour souscrire ce contrat supplémentaire. Et toujours des tarifs privilégiés sur vos assurances privées et professionnelles

AGENCE CORREIA - ODENT

14, place Jean de Mauroy - 10000 TROYES - Tél. 03 25 73 34 71 - agence.odent@axa.fr
5/7 Place de la République - 10110 BAR-SUR-SEINE - Tél. 03 25 29 90 00 - agence.correia@axa.fr
32 rue des Crépadots - 10360 ESSOYES - Tél 03 25 29 77 53 - agence.essoyes@axa.fr
Orias 07 013 569 et 07 013 066

Notice d'information du contrat n° 3876934604 « CHASSE »

souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France

Distribué par le Cabinet CORREIA et ODENT,

Cette notice d'information constitue un extrait des conditions générales du contrat souscrit par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube auprès d'AXA France IARD, société anonyme au capital de 214 799 030 euros, RCS Paris B n° 722 057 460 - AXA Assurances IARD Mutuelle, société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers, siren 775 699 309. Sièges sociaux : 26, rue Drouot - 75009 Paris Elle est destinée à vous permettre de connaître aussi exactement que possible l'étendue des garanties souscrites. Le contrat est régi par le code des assurances et est soumis à l'autorité de l'ACAM 54 rue de Châteaudun 75009 Paris cedex. Le contrat est régi par le droit français.

1 - Objet du contrat :

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance responsabilité civile des chasseurs (articles L423-16 à L423-18 du code de l'environnement)

2 - Garanties du chasseur simple particulier :

Seules les garanties responsabilité civile et Défense recours des Conditions générales référencées 220030 peuvent être souscrites

a - La responsabilité civile :

Ce que nous garantissons :

Les conséquences pécuniaires de votre responsabilité à l'occasion d'actes de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, tels que définis par le Code rural.

Mais également les dommages corporels (qui ne seraient pas couverts ci-dessus), les dommages matériels ou immatériels causés à un tiers par :

- Vous-même ou des personnes dont vous êtes responsable y compris à l'occasion de l'utilisation d'armes de chasse,
 - Vos enfants mineurs non chasseurs et vos préposés participant à la chasse,
 - Vous-même en tant qu'organisateur de chasse, à la condition que vous n'exerciez cette activité qu'à titre occasionnel et ne soyez ni propriétaire ou détenteur d'une chasse, ni président d'une société de chasse, d'un groupement de chasseurs ou d'une association communale ou intercommunale de chasse agréée,
 - Des chiens et autres animaux utilisés pour la chasse dont l'emploi est autorisé par la réglementation en vigueur dont vous êtes propriétaire ou dont vous avez la garde,
 - Les palombières, filets, portières, huttes dont vous êtes propriétaire. En cas de copropriété, la garantie n'est acquise que pour votre part de copropriété.
- Ces garanties s'exercent à l'occasion de la chasse pendant la période légale et pendant les battues ou réunions organisées en dehors de la période légale conformément à la réglementation en vigueur :
- Sur les lieux de chasse,
 - Pendant le trajet entre le domicile et les lieux de la chasse, y compris pendant les arrêts, haltes, repos, stationnements chez les particuliers ou à l'intérieur des bâtiments publics. Vous êtes par ailleurs garanti tout au long de l'année :
 - Lors de la pratique du tir au pigeon d'argile ou du ball-trap,
 - A l'occasion du démontage, du nettoyage ou de la manipulation de vos armes de chasse.

IMPORTANT : Nous étendons notre garantie aux conséquences pécuniaires de votre responsabilité en cas de dommages corporels dont seraient victimes dans les conditions énoncées ci-dessus :

- Les membres de votre famille, y compris vos conjoints, ascendants et descendants,
- Les auxiliaires de chasse autres que les salariés et les préposés en service.

Ce que nous ne garantissons pas :

Les dommages causés aux objets et animaux dont vous êtes propriétaire, locataire ou dont vous avez la garde ou la détention à un titre quelconque.

b - Défense et recours :

Notre domaine d'intervention :

Nous nous engageons à exercer à nos frais toutes interventions amiables ou toutes actions judiciaires en vue :

- De vous défendre devant les tribunaux en cas d'action mettant en cause une garantie assurée par le présent contrat. Nous prenons en charge les frais et les honoraires nécessités par cette défense,
- De réclamer à nos frais, à l'amiable ou devant toute juridiction la réparation d'un préjudice lorsqu'il est dû à autrui et qu'il a trait à l'une des garanties souscrites. Cette prestation ne concerne que les dommages corporels et matériels.

Le libre choix de l'avocat :

Lorsqu'il est fait appel à un avocat pour transiger le litige, vous assister ou vous représenter en justice, nous désignons l'avocat chargé de défendre vos intérêts. Si vous désirez choisir votre défenseur, nous vous rembourserons ses honoraires, dans la limite de ceux habituellement fixés par celui que nous aurions désigné.

Le règlement des cas de désaccord :

En cas de désaccord entre vous et nous sur les mesures à prendre pour régler le litige, vous pouvez soumettre cette difficulté à l'appréciation d'un conciliateur. Sa désignation est faite d'un commun accord ou à défaut par le président du Tribunal de Grande Instance de votre domicile.

Si contre notre avis ou celui du conciliateur, vous engagez à vos frais une procédure contentieuse et obtenez une solution plus favorable que celle proposée par le conciliateur ou par nous, nous prenons en charge les frais et honoraires que vous avez exposés pour cette procédure.

La subrogation :

Nous sommes subrogés dans vos droits, dans la limite des sommes que nous avons réglées ou que nous avons payées dans votre intérêt, notamment pour le recouvrement des sommes qui vous sont allouées par les tribunaux, au titre des dépens et de l'article 700 du nouveau Code de procédure civile.

3 - Exclusions générales :

Ce que nous ne garantissons pas :

- Les dommages ou leurs aggravations résultant :
 - de la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré ou de sa complicité,
 - de la participation à des paris ou concours (à l'exception du tir au pigeon ou du ball-trap). Cette exclusion ne s'applique pas à la garantie obligatoire prévue par le Code rural
 - de la participation de l'assuré à une bagarre (sauf cas de légitime défense), à une émeute ou à un mouvement populaire
 - de la conduite de véhicules terrestres à moteur soumis à l'obligation d'assurance, ainsi que leur remorque.
 - L'organisation de compétition de tir au pigeon ou de ball-trap.
 - Les dommages causés par tout combustible nucléaire ou par toute autre source de rayonnements ionisants.
- En outre, les amendes et pénalités ne sont pas couvertes.

4 - Limites territoriales :

Pour les garanties « Responsabilité civile du chasseur »

Notre garantie s'exerce dans les pays suivants :

- France, Andorre, Monaco, territoires d'Outre-mer
- Ceux de l'Union Economique Européenne. Sous réserve pour ces derniers qu'il n'existe pas d'obligation légale d'assurance locale.

Pour la garantie « défense recours »

Notre garantie s'applique aux litiges découlant de faits et d'événements survenus dans les pays énumérés ci-après : France et territoires d'outre-mer, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, Grande-bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Pays-bas, Portugal, Saint marin, Saint Siège, Suède et Suisse.

5 - Prise d'effet, durée, résiliation du contrat:

La date de souscription est toujours immédiate. La prise d'effet des garanties pour l'adhérent est accordée pour la période indiquée sur l'attestation délivrée par la Fédération. Les garanties par adhérent souscripteur cessent automatiquement le 30 juin de chaque année. Néanmoins, chacun d'entre nous peut mettre fin au contrat en respectant les règles fixées par le Code des assurances, sous forme de lettre recommandée.

6 - Droit de renonciation :

Conformément à l'article L112-2 du code des assurances en cas de fourniture à distance d'un contrat d'assurance, vous disposez d'un délai de 14 jours pour renoncer au contrat à compter du jour où vous recevez les conditions contractuelles. Vous devez nous notifier la renonciation par LRAR en l'adressant à AXA selon le modèle ci-après : « je soussigné.....(nom, prénom) demeurant...(adresse) déclare renoncer au contrat d'assurance n°.....(numéro contrat) que j'avais souscrit le.....Date Signature du souscripteur

Le montant de la prime que vous avez réglée vous sera alors intégralement remboursé.

7 - Prescription :

Toute action dérivant du contrat d'assurance est prescrite par 2 ans à compter de l'évènement qui y donne naissance ou du jour où nous en avons eu connaissance.

8 - Sinistres et indemnités :

En cas de dommages causés à un tiers, aucune reconnaissance de responsabilité ou transaction ne doit être réalisée sans notre accord.

Déclaration de sinistre

Vous devez nous déclarer le sinistre dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans les cinq jours ouvrés.

Les fausses déclarations entraînent les sanctions prévues aux articles L113-8 et L113-9 du code des assurances.

9 - Limites de garanties :

Responsabilité civile y compris celle des chiens à l'occasion d'un acte de chasse :	
• Dommages corporels	illimités
hors acte de chasse	100 millions €
• Dommages matériels et immatériels	150 000 €
• Défense et recours	15 000 €

10 - CHASSE ACCOMPAGNEE : garantie RC étendue aux actes dommageables (corporels, matériels ou immatériels) dont la personne titulaire de l'autorisation de chasser accompagné est responsable vis-à-vis des tiers (Loi n° 2005-157 du 23/02/2005 et arrêté du 05/07/2005.



PORTES OUVERTES

**Samedi 2 octobre
9h/12h**

Plus de 850m² dédiés à votre passion

CINÉ'TIR

Simulateur de tir à balles réelles

UNIQUE DANS LA RÉGION

Restauration sur place

Nombreuses animations

GRAND JEU CONCOURS

Horaires :

Lundi : 9h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00 (Du 1er Septembre au 28 Février uniquement)

Mardi au Samedi : 9h30 - 12h30 / 14h00 - 19h00

Dimanche : Fermé



**225 Chemin du Pont de l'Arche 10120 Saint-Germain
Contact : 03 25 75 12 50 - Autrementchasse@gmail.com
www.autrementchasse.fr**

Suivez-nous   